



HAL
open science

La distinction compléments–adjoints en anglais : motivation et critères

Romain Delhem

► To cite this version:

Romain Delhem. La distinction compléments–adjoints en anglais : motivation et critères. ELIS - Echanges de linguistique en Sorbonne, 2018. <halshs-01802553>

HAL Id: halshs-01802553

<https://shs.hal.science/halshs-01802553v1>

Submitted on 29 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

La distinction compléments–adjoints en anglais : motivation et critères

Romain Delhem

Sorbonne Université

Centre de Linguistique en Sorbonne (CeLiSo) – EA 7332

romain.delhem@gmail.com

Résumé

En anglais, il est utile de distinguer deux types de dépendants du verbe, puisque leur classification a des conséquences sur l'interprétation globale d'un énoncé. Selon le degré de proximité avec le verbe, on distingue les *compléments* d'un côté et les *modifieurs* ou *adjoints* de l'autre (qui correspondent à l'étiquette traditionnelle de *compléments circonstanciels*). Si certains auteurs rejettent la nécessité d'une définition globale de ces termes, beaucoup de syntacticiens ont tenté de dégager des critères, tests syntaxiques et tendances pour distinguer ces deux types de dépendants. Je passe en revue ces différents critères afin de conserver ceux qui donnent un résultat pertinent et clair. Les résultats obtenus m'amènent à plaider pour une approche multidimensionnelle de la complémentation, selon laquelle complément et adjoint sont deux pôles d'un continuum le long duquel se placent les dépendants des verbes, ce qui explique la difficulté de classification de certains dépendants.

Mots-clés : fonctions syntaxiques, dépendants du verbe, complémentation du verbe, valence, complément, modifieur, adjoint, argument, actant, circonstant

Abstract

In English, it is useful to make a distinction between two kinds of verb dependents, since their classification determines the global interpretation of an utterance. It is possible to differentiate *complements* from *modifiers* or *adjuncts* according to their proximity to the verb. Although some authors reject the need for a general definition of these terms, many syntacticians have tried to identify criteria, tendencies and syntactic tests to distinguish between the two kinds of dependents. In this article, I review these criteria and retain those that yield a clear and relevant outcome. My conclusions lead me to advocate for a multi-dimensional approach of complementation, in which complements and adjuncts are two poles of a continuum along which verb dependents stand. This explains how difficult it is to determine the status of some dependents.

Keywords: syntactic functions, verb dependents, verb complementation, valency, complement, modifier, adjunct, argument, actant, circumstantial

Introduction

Les approches syntaxiques de la langue distinguent dans leurs analyses les têtes syntaxiques, qui déterminent la distribution de la structure auxquelles elles appartiennent, et leurs dépendants, c'est-à-dire tous les éléments régis par cette tête. En

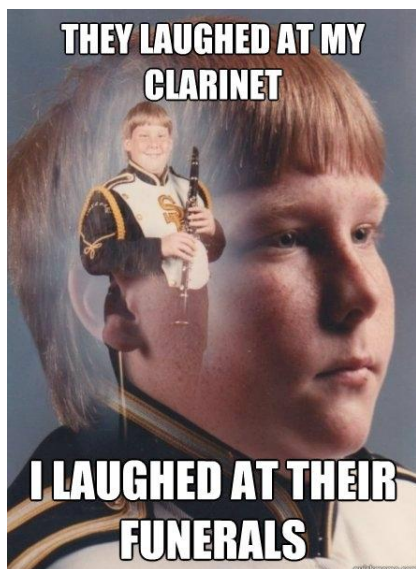
plus de cette distinction hiérarchique, une distinction est généralement faite parmi les dépendants entre des éléments essentiels à la tête et d'autres, non essentiels.

- (1) I ate yogurt twice a day because the doctor had suggested it. ^{◊15}
Je mangeais du yaourt deux fois par jour car le médecin me l'avait conseillé.

Dans l'énoncé (1), autour du verbe *ate*, on regroupe généralement les éléments *I* et *yogurt*, vus comme plus essentiels au verbe que les éléments *twice a day* et *because the doctor had suggested it*. Cette distinction intuitive ne doit pas être tenue pour acquise et nous pouvons interroger son utilité et la méthode utilisée pour l'établir.

Après avoir justifié la pertinence de la distinction entre ces deux types de dépendants et avoir clarifié la terminologie utilisée, j'analyse les différents critères généralement invoqués pour effectuer cette distinction. Cela m'amène à plaider en faveur d'une approche multidimensionnelle de la complémentation du verbe.

1. Distinction des dépendants du verbe : pertinence et terminologie



D'après Cresseils (2006 : 274), il est possible de décrire la syntaxe d'une langue donnée en ne distinguant que des rôles syntaxiques **nucléaires** et des rôles syntaxiques **périphériques**. Les rôles nucléaires représentent toujours des arguments (*voir plus bas*) de la situation dite par le verbe, tandis que le statut sémantique des rôles périphériques dépend du verbe considéré et peut difficilement être établi avec certitude.

Cette vision des dépendants du verbe est mise à mal par certains énoncés, dont celui présent dans l'image ci-contre, que je reproduis ici :

- (2) a. They laughed at my clarinet
 3PL.SBJ rire.PST PREP 1SG.POSS clarinette
Ils se sont moqués de ma clarinette.
- b. I laughed at their funerals
 1SG.SBJ rire.PST PREP 3PL.POSS enterrement.PL
J'ai ri à leur enterrement.

Les deux phrases (a) et (b) offrent un parallélisme intéressant. Elles présentent quasiment les mêmes éléments et ont le même ordre linéaire : VERBE + PRÉPOSITION + CONSTITUANT NOMINAL. Selon une première intuition, les deux constituants prépositionnels n'ont cependant pas la même proximité avec le verbe : le verbe contrôle

¹⁵ Un losange indique un énoncé tiré du *Corpus of Contemporary American English*.

davantage celui en (a) que celui en (b). Les deux constituants divergent en effet selon plusieurs aspects :

- (i) la préposition en (a) ne peut être changée sans donner un énoncé agrammatical, tandis que le choix de la préposition est beaucoup plus libre en (b) (*I laughed after / before / during their funerals*) ;
- (ii) le constituant prépositionnel a une position syntaxique fixe en (a), mais peut être antéposé en (b) (*at their funerals, I laughed*) ;
- (iii) le complément de la préposition en (a) peut apparaître en fonction de sujet dans une construction passive (*my clarinet was laughed at*), pas celui en (b) ;
- (iv) le complément de la préposition représente l'objet de la moquerie en (a), tandis qu'il représente une circonstance de la situation dite par le verbe en (b).

En dépit de leur forme similaire (*at* + CONSTITUANT NOMINAL), les deux constituants prépositionnels n'ont pas le même comportement syntaxique et, de ce fait, pas la même interprétation sémantique. Le fait de postuler deux fonctions différentes pour ces constituants permet d'expliquer leurs propriétés très différentes. Il est donc nécessaire d'aller au-delà de l'opposition « nucléaire – périphérique » mise en avant par Creissels.

Il est généralement admis qu'il existe deux grands types de dépendants syntaxiques, selon la relation qu'ils entretiennent avec le terme recteur (ici, le verbe) :

- Le premier type de dépendant inclut ceux dont la présence ou l'absence dépend de la tête qui les régit ou du contexte discursif, qui ont des propriétés syntaxiques nettement distinctes des autres dépendants, et qui entretiennent avec la tête une relation sémantique dont la nature dépend de la tête.
- Le second type de dépendant inclut ceux qui n'ont pas de contraintes de sélection strictes, qui gardent une autonomie sémantique par rapport à leur tête et dont l'absence n'est soumise à aucune condition particulière.

Ces dépendants, que Creissels (2006 : 21-22) qualifie respectivement de *fortement régis* et *faiblement régis*, sont généralement appelés en syntaxe **compléments** et **modifieurs**.

Selon Langacker (2008 : 202-203), les notions de complément et de modifieur sont avant tout conceptuelles ; il est en partie suivi par Mel'čuk (2015 : 440), qui définit ces notions en faisant intervenir des éléments à la fois sémantiques et syntaxiques. L'existence d'une distinction entre ces deux types de dépendants résulte du fait que certaines unités linguistiques représentent des éléments de sens qui ne sont pas conceptuellement autonomes : elles impliquent l'existence d'autres entités au sein de leur structure sémantique.

Pour ces deux auteurs, un dépendant est un complément s'il est impliqué par la structure sémantique de sa tête syntaxique. Il s'agira d'un modifieur s'il implique dans sa structure sémantique un élément qui est sa tête syntaxique.

Les modifieurs d'un verbe, ainsi que les éléments syntaxiquement liés au verbe mais prosodiquement détachés de la phrase, sont traditionnellement appelés « compléments

circonstanciels » (Larreya & Rivière 2014 : 298, Brasart 2015 : 412) dans la description française de la grammaire anglaise. Cette étiquette pose problème, dans la mesure où le terme de complément doit être strictement réservé à des dépendants qui ont des conditions de sélection strictes, ce qui n'est pas le cas des constituants appelés compléments circonstanciels.

L'étiquette plus simple de « circonstants » (Oriez 2009 : 101, Mignot 2016 : 67) pourrait être une solution mais elle correspond déjà à une notion purement sémantique établie par Tesnière (1959 : 125). Malgré des affinités certaines entre sémantique et syntaxe, la notion de dépendant est syntaxique et la relation entre ces dépendants et les circonstants peut s'avérer complexe (voir 2.4). À l'instar de Khalifa (2004 : 25), j'utiliserai donc, en lieu et place du terme « complément circonstanciel », celui d'**adjoind** (calque de l'anglais *adjunct*, Huddleston & Pullum 2002 : 59). Ce terme a non seulement le mérite d'être très majoritairement utilisé dans la tradition grammaticale anglophone, mais également celui de proposer une étiquette qui puisse n'être utilisée qu'en analyse syntaxique sans préjuger de sa valeur sémantique.

Pour illustrer la différence entre ces deux types de dépendant, je reprends l'exemple donné en introduction :

- (1) I ate yogurt twice a day because the doctor had suggested it.
Je mangeais du yaourt deux fois par jour car le médecin me l'avait conseillé.

En (1), les compléments du verbe (dorénavant marqués par un soulignement double) sont *I* (sujet) et *yogurt* (objet).

- La présence du sujet est obligatoire et sa forme nominale est contrainte : il ne saurait s'agir d'une proposition subordonnée interrogative, comme le verbe *depend* le permet par exemple. Avec *eat*, l'objet peut être omis mais il reste sous-entendu et reçoit une interprétation indéfinie (*I ate* se comprend comme « j'ai mangé quelque chose qui se mange généralement ») et cette interprétation n'est permise que par la présence du verbe *eat*¹⁶.
- Il s'agit de fonctions syntaxiques ayant des propriétés qui les distinguent nettement d'autres fonctions. Le sujet a par exemple une position préverbale fixe, est indexé sur le verbe et déclenche une forme particulière des pronoms. L'objet est un élément nominal, postverbal, correspondant le plus souvent au sujet dans une construction passive associée.
- Le sujet et l'objet du verbe *eat* représentent des rôles spécifiques à ce verbe (respectivement le mangeur et l'entité mangée). Avec un autre verbe, leur rôle serait autre : dans *I hate yogurt*, *I* représente une personne qui éprouve une sensation (un expérient) et *yogurt* l'entité à l'origine de la sensation (le stimulus).

¹⁶ Par exemple, dans l'énoncé *There's two men kissing and holding hands over there*, où *kiss* est utilisé de façon intransitive, le verbe n'a pas d'interprétation indéfinie générale comme *eat*, mais une interprétation réciproque (« s'embrasser mutuellement »).

Les constituants *twice a day* et *because the doctor had suggested it*, en revanche, sont des adjoints (marqués par un soulignement simple) :

- Ils n'ont pas de contrainte de sélection particulière, et leur absence n'est pas grammaticalement conditionnée : l'énoncé *I ate yogurt* est tout à fait grammatical, et n'implique pas d'autre dépendant sous-entendu.
- Ils ne sont pas spécifiques à une famille de verbes particulière et peuvent apparaître avec tous les verbes (*I **slept** twice a day because the doctor had suggested it*). Dans ce cas, leur sémantisme sera constant, puisqu'ils continueront à exprimer respectivement une fréquence et une cause.
- Ils n'ont pas de propriétés syntaxiques distinctives : leur forme est libre dans la limite de leur catégorie sémantique et ils n'ont pas de position fixe au sein de l'énoncé (*because the doctor had suggested it, twice a day, I ate yogurt*).

Il est à noter que tout constituant ayant un sens traditionnellement associé aux adjoints n'en est pas nécessairement un. Selon le verbe qui les régit, ces constituants pourront être des compléments :

- (3) a. Joe and Erin would have rather **stayed** home.[◇] [lieu]
Joe et Erin auraient préféré rester à la maison.
- b. They reviewed that Surfside project and **postponed** it until fall.[◇] [temps]
Ils ont réexaminé ce projet Surfside et l'ont reporté à l'automne.
- c. They **treat** us like animals.[◇] [manière]
Ils nous traitent comme des animaux.

Dans les trois énoncés en (3), les éléments soulignés sont bien des compléments des verbes en gras. Ils sont certes omissibles en (a) et (b), mais restent sous-entendus. Ainsi, l'omission de l'expression de lieu en (a) entraîne une interprétation définie (rester à un endroit contextuellement saillant, i.e. un endroit mentionné plus tôt ou, à défaut, le lieu d'énonciation), tandis que l'omission de l'expression de temps en (b) entraîne une interprétation indéfinie (reporter le projet à une date que le locuteur ne connaît pas ou qu'il ne souhaite pas divulguer).

À l'inverse, l'expression de manière est obligatoire en (c) ; son omission changerait complètement le sens du verbe (il signifierait alors « soigner » ou « inviter »). Étant obligatoire, et donc nécessaire au verbe, le dépendant souligné est par définition un complément.

Dans ces trois cas, ces constituants représentent des entités qui sont sémantiquement nécessaires pour que la situation soit complète : on ne peut que rester *quelque part*, reporter un événement à *une certaine date*, et traiter quelqu'un *d'une certaine façon*.

2. Critères de distinction

La distinction entre compléments et adjoints est un problème épineux des domaines syntaxique et typologique. La question a été largement traitée dans la littérature, et les

auteurs ont souvent donné des critères, des tendances ou des tests syntaxiques afin de déterminer le statut d'un dépendant donné.

2.1 Critères de sélection

• Spécificité au verbe

Les compléments sont liés à des verbes ou des classes de verbe spécifiques (Koenig et al. 2003) ; en d'autres termes, les compléments nécessitent la présence d'un verbe qui les admette, et tous les types de compléments ne peuvent apparaître avec tous les verbes (Huddleston & Pullum 2002 : 219). À l'inverse, les adjoints n'ont pas ces contraintes de sélection : ils ne sont pas spécifiques à un verbe particulier et peuvent apparaître avec quasiment tous les verbes. C'est ce que nous avons vu en analysant l'exemple (1), où les expressions *twice a day* et *because the doctor had suggested it* pouvaient être utilisées avec un autre verbe, tandis qu'un objet comme *yogurt* ne sera pas compatible avec tous les verbes (**I slept yogurt, *I depend yogurt*).

Cette sélectivité implique généralement une détermination syntaxique du type de syntagme ou de proposition ainsi admis (Huddleston & Pullum 2002 : 220). C'est notamment le cas des syntagmes prépositionnels : un syntagme prépositionnel est généralement complément d'un verbe s'il est régi par une préposition fixe, c'est-à-dire une préposition qui ne peut commuter avec une autre préposition sans déclencher un sémantisme différent du verbe ou un énoncé agrammatical.

- (4) Picture quality depends on/*off/*in/*over the device you use. [◇]
La qualité d'image dépend de l'appareil que vous utilisez.

• Obligation et latence

Les compléments sont parfois obligatoires, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être omis sans perte de grammaticalité ou sans changement de sens non systématique du verbe. Les adjoints, en revanche, sont toujours facultatifs (Huddleston & Pullum 2002 : 221). Par ailleurs, la présence ou l'absence de compléments et leur interprétation est soumise aux propriétés du verbe ou au contexte discursif (Creissels 2006 : 21, Forker 2014), tandis que l'absence des adjoints n'est pas grammaticalement ou discursivement conditionnée : un adjoint non mentionné n'est jamais sous-entendu.

- (5) a. If 100 patients arrived at the hospital with this type of injury, I would expect two or three of them to survive. [◇]
Si 100 patients arrivaient à l'hôpital avec ce genre de blessure, je m'attendrais à ce que deux ou trois d'entre eux survivent.
- b. If 100 patients **arrived with this type of injury**, I would expect two or three of them to survive.
- c. If 100 patients **arrived at the hospital**, I would expect two or three of them to survive.

Dans l'exemple (5), le sujet est obligatoire. Les deux dépendants postverbaux peuvent être omis, mais leur interprétation diffère alors. En (b), même si le complément de

destination est omis, la destination de la situation *arrive* est nécessairement récupérée de façon endophorique ou exophorique. En (c), en revanche, l'absence d'un dépendant d'accompagnement n'entraîne pas d'interprétation particulière : on comprend alors que sur cent patients, peu importe leur condition, seuls deux ou trois ont des chances de survie.

2.2 Critères formels : codage

• Classe lexicale

Selon Tesnière (1959 : 102-103) puis Huddleston & Pullum (2002 : 223), dans les cas les plus simples, les compléments sont des noms (ou des syntagmes nominaux) et les adjoints des adverbes :

- (6) Few studies have actually tested this hypothesis empirically.[◇]
Peu d'études ont en réalité testé cette hypothèse de façon empirique.

Le critère de classe lexicale n'est en réalité qu'une simple tendance, qui ne peut donc servir de test pour obtenir des résultats certains ou quasiment certains. Si les noms et les syntagmes nominaux ont tendance à être compléments, certains d'entre eux peuvent être adjoints, notamment lorsqu'ils expriment le temps ou la fréquence :

- (7) a. The semester's over next week.[◇]
Le semestre se termine la semaine prochaine.
 b. New Hampshire elects governors every two years.[◇]
Le New Hampshire élit un gouverneur tous les deux ans.

De la même façon, tous les adverbes ne sont pas nécessairement des adjoints : certains peuvent être compléments de manière, comme dans l'énoncé (3) plus haut.

• Propriétés syntaxiques distinctives

D'après Creissels (2006 : 274-275), un constituant qui a une fonction syntaxique nucléaire est un complément. Cela correspond en anglais aux fonctions syntaxique de sujet et d'objet (Huddleston & Pullum 2002 : 216).

Mel'čuk (2015 : 83-85) élargit ce critère : il postule que le sujet et l'objet sont des compléments du verbe et, de façon inductive, définit comme complément tout élément dont le comportement morphosyntaxique est similaire à ces fonctions nucléaires. Pour l'auteur, la seule condition nécessaire et suffisante pour attribuer à un élément le statut de complément est qu'il ait un nombre suffisant de propriétés en commun avec un complément déjà établi. Parmi les propriétés en question, on retrouve le caractère obligatoire, la position linéaire, l'influence morphologique réciproque avec le verbe ou encore la participation à certains procédés linguistiques (pronominalisation, changements diathétiques, relativisation, réflexivisation).

2.3 Critères formels : comportement

• Alternance avec des fonctions nucléaires

Selon Needham & Toivonen (2011), si un constituant donné — généralement un syntagme prépositionnel — peut alterner avec un sujet ou un objet sans que le verbe change de forme, il s’agit d’un complément :

- (10) a. I'll load the truck with beams and boards.
Je chargerai le camion de poutres et de planches.
 b. I'll load beam and boards into the truck.
Je chargerai des poutres et des planches dans le camion.

En (10), le verbe labile *load* présente deux modèles de complémentation possibles : l’un où l’objet est suivi d’un complément prépositionnel en *with* (a), l’autre où il est suivi d’un complément de destination, généralement marqué des prépositions *into* ou *on(to)* (b). Si le sens des énoncés n’est pas exactement le même¹⁸, le complément prépositionnel en (a) a le même rôle sémantique que l’objet en (b), et inversement, ce qui en fait selon Needham & Toivonen des compléments.

Ce critère ne fonctionne cependant pas dans tous les cas :

- (11) a. A homeless man on the next bench laughed heartily.
Un sans-abri assis sur le banc d’à côté rit de bon cœur.
 b. A homeless man on the next bench laughed a hearty laugh.
Un sans-abri assis sur le banc d’à côté rit d’un rire chaleureux.

En (a), il semble difficile d’admettre que l’adverbe est un complément, même si le sens de l’énoncé est extrêmement proche du sens de l’énoncé (b), où l’élément de sens représenté par l’adverbe est remplacé par le syntagme nominal objet *a hearty laugh*. On ne peut donc pas attribuer automatiquement le statut de complément à un dépendant sur la seule base d’une alternance avec un complément dans un autre énoncé sémantiquement équivalent.

• Itérabilité

Les adjoints peuvent généralement être itérés, pas les compléments (Bresnan 1982 : 164-165) :

- (12) a. I always go to the movies on Friday.
Je vais toujours au cinéma le vendredi.
 b. I always go to the movies on Friday in the afternoon at three fifteen.
Je vais toujours au cinéma le vendredi après-midi à trois heures quinze.
 c. *I always go to the movies to the museum to the park on Friday.

Le critère d’itérabilité n’est indiscutable que si l’on considère que le terme *adjoint* recouvre une fonction unique — donc que les différentes catégories sémantiques qui y

¹⁸ En (a), le contenant (ici, le camion) sera généralement considéré comme rempli une fois l’action terminée, alors que cette interprétation n’est pas automatique en (b).

sont associées ne forment pas plusieurs fonctions distinctes — tandis que celui de *complément* recouvre un ensemble de fonctions syntaxiques différentes (sujet, objet, attribut, etc.). Dans ce cas, les adjoints sont effectivement itérables indéfiniment, dans la mesure où l'on pourra avoir, au sein d'une même proposition, plusieurs adjoints de catégories différentes.

L'autre possibilité consiste à considérer qu'il y a autant de fonctions d'adjoints que de catégories sémantiques de circonstants. En (12)(b), les constituants soulignés représentent non pas plusieurs moments distincts, mais un seul et même moment répété (puisque'il s'agit d'une action habituelle) qui est ici exprimé selon des niveaux d'inclusion différents. Les trois constituants réfèrent à des périodes de temps qui sont emboîtées les unes dans les autres. L'itérabilité d'adjoints de la même catégorie n'est en revanche pas possible lorsque les constituants réfèrent à des périodes de temps qui s'excluent mutuellement :

(13) *I always go to the movies on Friday on Saturday on Sunday.

L'énoncé serait cependant acceptable si les trois expressions de temps étaient coordonnées. Cela porte à croire qu'il est impossible d'avoir deux expressions linguistiques non coordonnées qui ont le même rôle dans la situation dite par le verbe, que ce rôle soit porté par un argument ou un circonstant.

• Anaphore verbale

La différence de proximité des compléments et des adjoints par rapport au verbe se vérifie avec plusieurs tests faisant intervenir une forme d'anaphore verbale. Dans ces cas, la portée des expressions anaphoriques inclut les compléments, considérés comme liés plus étroitement au verbe, mais pas les adjoints, qui peuvent apparaître après cette expression anaphorique (Huddleston & Pullum 2002 : 222-223). Ce comportement peut être observé en (14) avec les anaphores en *do so* (i), les reprises avec *happen* (ii), les antépositions de verbe (iii) et les pseudo-clivées avec focalisation sur le verbe (iv) :

- (14) i. a. We had about 24 hours to move half a million people, and we **did so successfully**.[◇]
Nous avons environ 24 heures pour déplacer un demi-million de gens, et nous l'avons fait avec succès.
- b. *We had about 24 hours to move, and we did so half a million people.
- ii. a. They settled some issues they had with the scheme, and **it happened behind closed doors**.[◇]
Ils ont réglé certains problèmes qu'ils avaient avec la stratégie, et cela s'est déroulé à huis clos.
- b. *They settled behind closed doors, and it happened some issues they had with the scheme.

- iii. a. Yet, he had told us to wait... and **wait we did through a long morning of pretending to ready the next number of *Household Words* for the printer.** [◇]
Pourtant, il nous avait dit d'attendre... et c'est ce que nous avons fait, en passant une longue matinée à faire semblant de préparer le prochain numéro de Household Words pour l'imprimeur.
- b. *Yet, he had told us to wait... and wait we did for him.
- iv. a. Instead, **what couples do at this stage** is identify the real issues—what the priorities of your relationship really are. [◇]
Au lieu de cela, ce que font les couples à ce stade est identifier les vrais problèmes, quelles sont vraiment les priorités de leur relation.
- b. *What couples do the real issues is identify at this stage.

Un constituant qui peut apparaître avec une anaphore verbale est nécessairement un adjectif. Un constituant qui échoue à ce test n'est cependant pas nécessairement un complément, étant donné qu'il existe des adjectifs qui ne sauraient être utilisés dans de tels contextes, comme les adjectifs de modalité, qui sont soulignés en (14)' :

- (14)' i. *We had about 24 hours to move half a million people, and we did so evidently.
- ii. *They settled some issues they had with the scheme, and it happened undoubtedly.
- iii. *Yet, he had told us to wait... and wait we did arguably.
- iv. *Instead, what couples do possibly is identify the real issues.

Si ces adjectifs de modalité ne pourraient être utilisés seuls dans ces contextes, il est en revanche possible de les placer en position centrale, juste avant le verbe, s'ils sont accompagnés d'autres adjectifs. Je reprends en (15) deux énoncés de l'exemple (14) dans lesquels ont été insérés les adjectifs de modalité donnés en (14)' :

- (15) a. They settled some issues they had with the scheme, and it undoubtedly happened behind closed doors.
Ils ont réglé certains problèmes qu'ils avaient avec la stratégie, et cela s'est sans aucun doute déroulé à huis clos.
- b. What couples possibly do at this stage is identify the real issues.
Ce que font peut-être les couples à ce stade est identifier les vrais problèmes.

Il s'agit donc d'adjectifs qui, d'une certaine façon, sont encore plus externes au verbe que des adjectifs typiques comme ceux de manière ou de temps. Cela reflète le fait que, sémantiquement, les adjectifs de modalité représentent non pas une circonstance de la situation, mais une évaluation par le locuteur de la véracité de la situation exprimée par le reste de la proposition. Les éléments modaux ne sont pas des éléments situationnels, mais méta-situationnels, d'où leur plus grande distance avec le verbe¹⁹.

¹⁹ À ce propos, on se référera utilement à HUDDLESTON & PULLUM (2002:576), pour qui la proximité syntaxique des adjectifs avec le verbe est corrélée à leur apport sémantique. Les adjectifs qui représentent des aspects de la situation dite par le verbe (manière, durée, degré, ordre sériel) se placent plus près de celui-ci. À l'inverse, ceux qui représentent une modification des conditions d'application du contenu

2.4 Critère sémantique

Le critère sémantique de distinction entre compléments et adjoints implique de considérer le verbe non comme un élément lexical qui régit le comportement d'autres éléments lexicaux, mais comme un élément de sens représentant une situation statique ou dynamique.

Les situations représentées par les verbes n'existent pas seules. En anglais et en français, par exemple, les actions *give* et *donner* impliquent nécessairement un donneur, un objet donné et un destinataire. Une situation —ou *procès*, selon la terminologie tesnièreenne — est donc toujours référentiellement dépendante d'autres entités. Afin d'illustrer cette absence d'autonomie référentielle des situations, Tesnière (1959 : 102) utilise une métaphore théâtrale :

Le nœud verbal [...] exprime tout un petit drame. Comme un drame en effet, il comporte obligatoirement un procès, et le plus souvent des acteurs et des circonstances. Transposés du plan de la réalité dramatique sur celui de la syntaxe structurale, le procès, les acteurs et les circonstances deviennent respectivement le verbe, les actants et les circonstants.

Le verbe exprime le procès. [...] Les actants sont les êtres ou les choses qui, à un titre quelconque et de quelque façon que ce soit, même au titre de simples figurants et de la façon la plus passive, participent au procès. [...] Les circonstants expriment les circonstances de temps, lieu, manière, etc., dans lesquelles se déroule le procès.

Les **circonstants** sont des éléments qui ne sont pas essentiels à l'identité d'une situation donnée ; selon Mel'čuk (2015 : 12), ils ne la caractérisent que d'un point de vue externe, en exprimant des sémantismes relativement constants (localisation dans l'espace et le temps, causes, conséquences, etc.). Ils s'opposent, selon Tesnière, aux **actants**, qui sont les entités inhérentes à la situation.

Reprenons l'exemple (1) :

(1) I ate yogurt twice a day because the doctor had suggested it.

Je mangeais du yaourt deux fois par jour car le médecin me l'avait conseillé.

Dans cet énoncé, les éléments *twice a day* et *because the doctor had suggested it* expriment respectivement la fréquence et la cause. Ces catégories sémantiques peuvent se retrouver avec un très grand nombre de situations et ne fonde pas l'identité de la situation dite par le verbe. Les deux éléments *I* et *yogurt* sont en revanche essentiels à la situation : *eat* implique de façon inhérente un être animé qui mange et une substance qui est mangée, et ces deux rôles sont spécifiques à *eat*.

Outre le terme d'actant, ceux d'**argument** et de **participant** se rencontrent fréquemment dans la littérature, notamment dans les travaux en anglais. Étant donné que ces trois termes ne divergent que par les approches théoriques qui les emploient, je n'utiliserai

propositionnel (modalité, évaluation, illocution) seront plus éloignés du verbe, souvent détachés prosodiquement.

que le terme d'argument, emprunté à la logique des prédicats et très populaire auprès de la communauté linguistique.

Mel'čuk (2015 : 12) donne une définition plus précise de la notion d'argument. Selon l'auteur, dans une situation donnée exprimée par un verbe, un élément — une entité ou une autre situation — est un argument obligatoire de cette situation si et seulement si, lorsqu'on ne conceptualise pas son existence dans cette situation, ce qui reste (i) ne peut plus être exprimé par ce verbe ou (ii) cesse d'être une situation.

Pour illustrer son propos, Mel'čuk prend l'exemple du verbe *rent* (louer), qui peut être explicité comme suit : une personne X transfère la possession d'un produit Y à une personne Z pour une somme d'argent W pendant une durée T. Certains de ces éléments peuvent être omis en discours :

- (16) "I'm up to my ass in debt, Ava." [...]

"Why?" Ava said. "I mean, you rent your apartment, you have a job, you don't have kids—" [◊]

« *J'ai des dettes jusqu'au cul, Ava.*

— *Pourquoi ? demanda Ava. Je veux dire, tu loues ton appartement, tu as un boulot, tu n'as pas d'enfant... »*

La situation dite par le verbe *rent* ne peut exister si personne ne prend l'appartement en location. Si une durée de validité n'est pas conceptualisée, au cours de laquelle la personne jouit temporairement de l'appartement, le transfert de possession est permanent et la situation doit alors être désignée par le verbe *sell* (vendre). De même, si une somme d'argent n'est pas conceptualisée (la personne jouit temporairement et gratuitement de l'appartement), le verbe *rent* est à nouveau inapproprié, et on lui substituera *lend* (prêter).

Selon Huddleston & Pullum (2006 : 226-8), les compléments correspondent typiquement aux arguments d'une situation, tandis que les adjoints correspondent typiquement à ses circonstants. En tant qu'entités inhérentes à la situation dite par le verbe, les arguments jouent nécessairement un rôle spécifique dans cette situation, et ces rôles ne peuvent être remplis que par des entités appartenant à des catégories sémantiques particulières. Ainsi, un instrument ne pourra être un lieu puisqu'il doit être manipulable, tandis qu'un agent ne pourra être un objet puisqu'il doit agir consciemment. Les circonstants, en revanche, ont un rôle constant avec tous les verbes et leur forme n'est contrainte que par la catégorie sémantique (lieu, temps, degré, cause, etc.) à laquelle ils appartiennent et non par les propriétés sémantiques du verbe ²⁰.

Le critère d'actance s'avère complexe. Huddleston & Pullum (2002 : 226) montrent que la corrélation entre compléments et arguments est compliquée par certains cas :

²⁰ Par exemple, en anglais, un adjectif de manière ne pourra être que de la forme d'un syntagme adverbial, d'un syntagme prépositionnel, ou d'un syntagme nominal avec pour tête un ensemble limité de noms (comme *way* ou *manner*).

- (17) a. Why does it always **rain** on my birthday? [◇]
Pourquoi pleut-il toujours le jour de mon anniversaire ?
- b. Men must love God before they can truly love their neighbors. The theologians don't **seem** to understand that fact. [◇]
Les hommes doivent aimer Dieu avant de pouvoir véritablement aimer leur prochain. Les théologiens ne semblent pas comprendre ce fait.

En (a), le verbe *rain* (pleuvoir) a pour seul complément son sujet. Il s'agit d'un sujet contraint : il serait impossible d'avoir autre chose que le pronom *it*. Le verbe pourrait être paraphrasé de la sorte : $\langle \text{it rains} \rangle \Leftrightarrow$ 'de l'eau tombe du ciel / des nuages'. Il n'y a pas de variable à instancier dans le sémantisme de *rain*, qui à l'instar des autres verbes météorologiques est souvent considéré comme avalant (Tesnière 1959 : 106). Le sujet est donc un **complément postiche** (*dummy complement*), qui ne représente pas un participant de la situation dite par *rain* et ne sert qu'à remplir la fonction de sujet qui serait sinon laissée vide, ce qui est agrammatical en anglais.

Dans l'énoncé (b), le référent '*the theologians*' est un complément du verbe *seem*, puisqu'il en est le sujet. Ces deux termes ne sont cependant pas directement liés d'un point de vue sémantique, dans la mesure où le référent du sujet est un argument de la situation '*understand*'. Il n'y a donc pas toujours de correspondance stricte entre la sémantique et la syntaxe.

La relation entre adjoints et circonstants est également loin d'être aussi simple, dans la mesure où il est difficile de considérer certains adjoints comme des circonstants.

- (18) Honestly, I didn't know what to do. [◇]
Honnêtement, je ne savais pas quoi faire.

Dans l'exemple (18), l'adverbe *honestly* est un adjectif d'illocution (*speech act-related adjunct*, Huddleston & Pullum 2002 : 773). Le détachement prosodique de l'adverbe par rapport au reste de la phrase et le caractère statique de la situation dite par le verbe *know* font qu'il est impossible de l'interpréter comme un adjectif de manière. L'adverbe ne porte pas sur le contenu propositionnel du reste de l'énoncé — il n'est d'ailleurs ni focalisable ni niable (**it is not honestly that I didn't know what to do*) —, mais sur l'acte d'énonciation lui-même. Ce qui est honnête, ce n'est pas le fait de savoir quoi faire, mais la façon qu'a le locuteur de s'adresser à son allocutaire (« je te dis de façon honnête que je ne savais pas quoi faire »). De ce fait, l'adverbe ne se rapporte pas directement au verbe d'un point de vue sémantique et ne peut donc être considéré comme un circonstant de la situation dite par le verbe *know*.

Enfin, la prise en compte de la dimension sémantique du verbe dans la détermination du statut des dépendants fait émerger la problématique des entités ayant un statut actanciel intermédiaire.

- (19) I wonder how many people learned that Russians drink tea out of glasses the same way that I did [...].[◇]
Je me demande combien de gens ont découvert de la même façon que moi que les Russes boivent le thé dans des verres.

En (19), la situation représentée par le verbe *drink* (boire) a deux arguments obligatoires. Le sujet et l'objet du verbe sont sémantiquement contraints : le sujet doit représenter une entité pourvue d'une bouche et d'un système digestif, tandis que l'objet doit représenter une substance liquide. Le fait de modifier la nature de la substance ingérée en substance solide modifie invariablement la nature de la situation, puisque celle-ci ne pourrait plus être nommée *drink*, mais *eat* (manger).

Le constituant *out of glasses*, en revanche, n'a pas un rôle déterminant dans l'identité de la situation. Si un contenant dans lequel se trouve le liquide bu n'est pas envisagé, la situation peut toujours être désignée par le même verbe : il est tout à fait possible de boire directement au robinet sans utiliser de contenant. Il ne s'agit donc pas d'un argument obligatoire de la situation. D'un autre côté, il semble difficile d'envisager les verres comme des circonstances de la situation, dans la mesure où il s'agit d'objets utilisés pour réaliser l'action signifiée par le verbe. Par ailleurs, l'expression de la source reste contrainte avec les verbes d'ingestion : il s'agira nécessairement d'un syntagme prépositionnel en *from* ou en *out*.

Pour expliquer cette difficulté de catégorisation, Mel'čuk (2015 : 32) met en avant la notion d'**argument facultatif**. Il définit comme tel²¹ tout élément \mathcal{E} qui, dans une situation désignée par le verbe \mathcal{V} , satisfait la plupart des critères donnés en [1] :

- [1] i Le rôle sémantique rempli par \mathcal{E} représente davantage une entité intervenant dans la situation qu'une circonstance de celle-ci.
 ii Toute entité autre que \mathcal{E} employée de la même façon avec \mathcal{V} aura le même rôle que \mathcal{E} .
 iii Il y a peu de restrictions lexicales imposées à \mathcal{E} .
 iv Le rôle sémantique rempli par \mathcal{E} ne peut être rempli que par des éléments d'une classe sémantique particulière.
 v \mathcal{V} est un élément définitoire de \mathcal{E} ou de l'hypéronyme de \mathcal{E} .

Les arguments facultatifs sont des entités qui ne sont pas nécessaires à l'identité d'une situation donnée, mais qui y sont conventionnellement associées. Dans l'expérience humaine, les gens boivent généralement dans des contenants ; par ailleurs, un verre est par définition un récipient servant à boire, ce qui fait de la situation 'DRINK' un élément définitoire de *glass*.

Comme l'explique Creissels (2014), le critère d'actance n'est donc pas dichotomique. L'actance doit être vue comme le degré d'implication d'un participant à une situation donnée. De ce fait, des participants non essentiels à la situation peuvent manifester un degré d'implication supérieur à celui des circonstants typiques : les bénéficiaires existent

²¹ La définition donnée par Mel'čuk est donnée en plusieurs étapes longues et complexes ; je me permets ici de la condenser et de la reformuler.

par le désir d'un autre participant d'agir en leur faveur, tandis que les instruments facilitent l'action d'un autre participant.

3. Pour une approche multidimensionnelle de la complémentation

L'opposition entre compléments et adjoints peut typiquement se comprendre comme une distinction dans l'étroitesse de la relation qu'ils entretiennent avec le verbe. En cela la vision de la complémentation du verbe que je propose rejoint celle de Lazard (1993), qui avait postulé la notion de « distance actancielle » ou « distance syntaxique ». Contrairement à l'auteur, je n'estime cependant pas que cette distance doit être fondée sur des critères morphosyntaxiques seuls (Lazard 1995), mais que certains critères sémantiques peuvent être pris en compte.

Le degré d'étroitesse ou de proximité d'un dépendant avec le verbe se traduit de plusieurs façons en anglais :

- (i) Les compléments n'apparaissent qu'avec des verbes qui autorisent leur présence et leur forme est généralement déterminée par le verbe. À l'inverse, les adjoints ne reçoivent du verbe aucune contrainte de sélection ou de forme.
- (ii) Généralement, l'omission d'un complément entraîne un énoncé agrammatical ou déclenche une interprétation particulière selon le verbe ou le contexte discursif, tandis que les adjoints sont toujours facultatifs.
- (iii) La position des compléments relative au verbe est plutôt contrainte, tandis que celle des adjoints est plutôt libre : le placement de ces derniers sert avant tout à distinguer des catégories sémantiques²² ou à structurer l'information.
- (iv) Les compléments sont inclus dans les expressions anaphoriques portant sur le verbe, pas les adjoints.
- (v) Les compléments représentent des éléments sémantiquement nécessaires à l'identité de la situation représentée par le verbe, dans laquelle ils jouent un rôle spécifique. Les adjoints ont un rôle constant avec tous les verbes.

Ces propriétés typiques donnent des indications sur les différents critères à prendre en compte afin de déterminer le statut d'un dépendant donné. Le tableau ci-après récapitule, pour chaque critère de distinction qui n'a pas été écarté, les questions à poser et la façon dont il faut interpréter la réponse qu'on leur donne. Les symboles ✓ et ✗ dans une colonne indiquent qu'une réponse respectivement positive ou négative à la question

²² Ainsi, dans l'énoncé *His letters to Munson **frankly** discuss his love affairs with men*, l'adverbe *frankly* est un adjoint de manière qui porte sur le verbe *discuss* ; la catégorie sémantique aurait été la même si l'adverbe avait eu une position finale (*His letters to Munson discuss his love affairs with men **frankly***). En revanche, si l'adverbe avait eu une position initiale avec détachement prosodique (***Frankly**, his letters to Munson discuss his love affairs with men*), l'adverbe aurait nécessairement été interprété comme un adjoint d'illocution. La position des adjoints est ainsi corrélée à leur proximité avec le verbe : les adjoints de manière sont plus intégrés à la proposition et portent sur un aspect de la situation dite par le verbe, tandis que les adjoints d'illocution sont le plus souvent détachés et portent sur l'acte d'énonciation.

posée fait entrer le dépendant dans la catégorie concernée (complément ou adjoint) ; l'absence de symbole signifie qu'une réponse opposée est non concluante pour le critère en question²³.

Le degré d'étroitesse de la dépendance au verbe relève donc de plusieurs dimensions. Ces dimensions ne sont pas nécessairement en accord les unes avec les autres : un bon exemple est celui des compléments postiches, dont les tests syntaxiques suggèrent qu'ils sont compléments, mais qui ne se situent nulle part sur l'échelle d'actance, puisqu'ils ne représentent pas d'entité qui participerait à la situation dite par le verbe.

		COMPLÉMENT	ADJOINT
Spécificité	Le constituant est-il spécifique au verbe recteur ou a-t-il une forme déterminée par ce verbe ?	✓	✗
Obligation & Latence	Le constituant est-il obligatoire ? Si non, a-t-il une interprétation définie lorsqu'il est absent ?	✓	
Position	Le constituant a-t-il une position syntaxique contrainte par des critères qui ne sont pas sémantiques ou informationnels ?	✓	✗
Anaphore verbale	Le constituant peut-il apparaître avec une construction verbale anaphorique ?		✓
Actance	Le constituant représente-t-il un argument obligatoire de la situation dite par le verbe ?	✓	
	Le constituant représente-t-il un circonstant de la situation dite par le verbe ?		✓

Étant donné les divergences occasionnelles entre les critères donnés ci-dessus, il semblerait donc que la complémentation ne soit pas un phénomène unifié ; il s'agirait plutôt d'un terme général qui recouvre un certain nombre de relations indépendantes les unes des autres mais typiquement corrélées. Des linguistes comme Forker (2014) ou Haspelmath (2014) estiment donc nécessaire d'avoir une approche multidimensionnelle de la complémentation du verbe. Selon eux, celle-ci est faite de différents paramètres sans lien les uns avec les autres : un dépendant peut donc être complément selon une dimension et adjoint selon une autre.

Les interprétations de cette multidimensionnalité divergent. Ainsi, Haspelmath estime que les notions de complément et d'adjoint n'ont pas besoin d'être bien définies pour effectuer des comparaisons entre les langues. Selon lui, les dépendants des verbes peuvent être comparés dans leur codage selon les différentes dimensions qui composent la complémentation du verbe et cette déconstruction rend superflue une définition globale de ces notions. Il y a donc pour Haspelmath autant de définitions des notions de complément et d'adjoint que de dimensions qui composent la valence.

²³ Par exemple, si un constituant peut apparaître avec une construction verbale anaphorique (✓), il est automatiquement considéré comme adjoint ; si ce n'est pas possible, aucune conclusion ne peut être tirée : il peut être complément ou adjoint. Si un constituant est spécifique au verbe recteur (✓), il est automatiquement considéré comme complément ; s'il n'est pas spécifique au verbe recteur (✗), il est automatiquement considéré comme adjoint.

Pour d'autres linguistes comme Arka (2014) ou Forker, ces critères sont autant de propriétés qui, cumulées, servent à déterminer ce que sont les compléments et les adjoints prototypiques. Compléments et adjoints ne sont pas des catégories discrètes, mais deux pôles d'un continuum entre lesquels se situeraient d'autres types de dépendant, qui seraient plus ou moins proches de l'un des deux pôles. Cette vision est également partagée par Langacker (2009 : 25), pour qui l'appartenance d'un dépendant à la catégorie des compléments ou des adjoints est une question de degré. Si Mel'čuk (2015 : 80-81) affirme qu'il n'existe pas d'éléments phrastiques ayant un statut intermédiaire entre compléments et adjoints, il admet cependant, quelques pages plus loin (2015 : 85), que comme pour toute distinction, la limite entre les deux types de dépendant peut être estompée.

Arka va plus loin et estime que ces différentes dimensions peuvent être agrégées pour calculer un indice (*argument index*, élaboré dans Arka 2005) qui correspond à la proportion de propriétés typiques des compléments que satisfait un dépendant. Le score agrégé d'un constituant donné permet donc de mesurer précisément sa distance par rapport au complément prototypique ou à l'adjoint prototypique.

Sans nécessairement aller jusqu'à quantifier la distance par rapport au prototype, cette vision de la complémentation du verbe comme continuum semble être validée par des dépendants comme *out of glasses* dans l'exemple (19). Le dépendant a une position fixe et pourrait difficilement être détaché prosodiquement de l'énoncé. Il ne saurait par ailleurs être employé avec n'importe quel verbe, même si sa forme est en partie contrainte par son sémantisme, puisqu'il exprime d'une certaine façon une source. Le constituant est facultatif et n'est pas sous-entendu en son absence. De plus, le test de l'anaphore verbale semble concluant (*Russians drink tea, and they do so out of glasses*). Le dépendant indiquant le récipient de la situation dite par le verbe *drink*, qui a la forme d'un syntagme prépositionnel en *from* ou *out*, est donc difficilement caractérisable puisqu'il se situe au croisement des deux types de dépendant.

Conclusion

Une question que soulève le gradient complément–adjoint est celle du statut des adjoints. Ceux-ci sont-ils définis négativement par rapport aux compléments ou ont-ils des propriétés positives ? Creissels (2006 : 21-22) semble favoriser la première solution : en tant que « dépendants faiblement régis », les adjoints échappent à la force de rection du verbe.

La seconde solution impliquerait qu'un dépendant maximale-ment éloigné du complément prototypique ne serait pas nécessairement un adjoint prototypique. Les adjoints de modalité ou d'illocution semblent plaider en faveur de cette solution. Ils s'éloignent du prototype de l'adjoint dans la mesure où ils ne représentent pas des

circonstants²⁴. Pour autant ils ne s’approchent pas du pôle des compléments puisqu’ils ne manifestent aucune propriété typique de ceux-là.

Une autre question soulevée par l’existence de plusieurs critères pour déterminer le statut d’un dépendant est la hiérarchisation de ces critères. Ces critères sont-ils tous sur un pied d’égalité ou y a-t-il parmi eux des critères à prendre en compte en priorité ? Pourrait-il y avoir des critères qui, dès qu’ils sont validés, permettent de ranger le dépendant dans l’une ou l’autre catégorie sans avoir besoin de prendre les autres critères en compte ?

²⁴ On peut d’ailleurs se demander si les adjoints de modalité et d’illocution ne sont pas finalement les véritables non-compléments prototypiques, dans la mesure où ils représentent des éléments sémantiques qui ne font pas du tout partie de la situation dite par le verbe.

Références bibliographiques

- Arka, I Wayan. 2005. On the distinction between core and oblique arguments in the Austronesian languages of Indonesia. (Communication, *ALT VI (Association for Linguistic Typology) conference*, Padang [Indonésie], 21-25 juillet 2005.)
- Arka, I Wayan. 2014. Locative-related roles and the argument-adjunct distinction in Balinese. *Linguistic Discovery* 12(2). 56-84.
- Brasart, Charles. 2015. *L'Essentiel de la grammaire anglaise*. Paris : Armand Colin.
- Bresnan, Joan. 1982. Polyadicity. In Bresnan, Joan (dir.), *The mental representation of grammatical relations*, 149–172. Cambridge : The MIT Press.
- Creissels, Denis. 2006. *Syntaxe générale, une introduction typologique. Tome 1 : catégories et constructions*. Paris : Hermès.
- Creissels, Denis. 2014. Cross-linguistic variation in the treatment of beneficiaries and the argument vs. adjunct distinction. *Linguistic Discovery* 12(2). 41-55.
- Forker, Diana. 2014. A canonical approach to the argument / adjunct distinction. *Linguistic Discovery* 12(2). 27-40.
- Haspelmath, Martin. 2014. Arguments and adjuncts as language-particular syntactic categories and as comparative concepts. *Linguistic Discovery* 12(2). 3-11.
- Huddleston, Rodney & Geoffrey Pullum. 2002. *The Cambridge Grammar to the English Language*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Khalifa, Jean-Charles. 2004. *Syntaxe de l'anglais : théories et pratique de l'énoncé complexe*. Gap : Ophrys.
- Koenig, Jean-Pierre, Gail Mauner & Breton Bienvenue. 2003. Arguments for adjuncts. *Cognition* 89. 67–103.
- Langacker, Ronald. 2008. *Cognitive Grammar: A Basic Introduction*. Oxford: Oxford University Press.
- Langacker, Ronald. 2009. *Investigations in Cognitive Grammar*. Berlin, New York: Mouton de Gruyter.
- Larreya, Paul & Claude Rivière. 2014. *Grammaire explicative de l'anglais (4^e édition)*. Tours : Pearson France.
- Lazard, Gilbert. 1993. La zone objectale. *Actances* 7. Paris. 15-34.
- Lazard, Gilbert. 1995. La notion actancielle. In Bouscaren, Janine & Franckel, Jean-Jacques & Robert, Stéphane (dir.), *Langues et langage : Problèmes et raisonnement en linguistique*, 135-146. Paris : PUF.
- Mel'čuk, Igor. 2015. *Semantics: From meaning to text, volume 3*. Amsterdam : John Benjamins Publishing Company.
- Mignot, Elise. 2016. *Linguistique anglaise*. Paris : Armand Collin.

- Needham, Stephanie & Toivonen, Ida. 2011. Derived arguments. In Butt, Miriam & King, Tracy Holloway, *Proceedings of the LFG '11 Conference*, 401–421. Stanford : CSLI Publications.
- Oriez, Sandrine. 2009. *Syntaxe de la phrase anglaise*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Tesnière, Lucien. 1959. *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.